



Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe
Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe

22 mars 1999

3ème REUNION MINISTERIELLE EURO-MEDITERRANEENNE
Stuttgart, 15 et 16 avril 1999
DECLARATION DE L'UNICE

PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

L'UNICE souscrit pleinement à l'objectif du partenariat euro-méditerranéen, à savoir la mise en place d'une zone de stabilité, de sécurité et la création de conditions propices à un développement économique durable.

Du fait de la lenteur des progrès du processus de Barcelone, les résultats dans leur ensemble ne sont pas aussi positifs qu'escomptés. Néanmoins, pour la première fois, l'Union européenne et les pays sud-méditerranéens (PSM) ont joint leurs efforts pour poursuivre un objectif commun et poser les jalons de nouvelles étapes sur la voie de relations économiques et de coopération équilibrées entre les deux rives du bassin méditerranéen. Cette coopération étroite doit toutefois être renforcée, pour que le partenariat soit profitable aux deux régions. L'UNICE attache la plus haute importance – car c'est un préalable à la coopération économique – à une compréhension mutuelle des différences interculturelles entre les deux régions.

La zone de libre échange euro-méditerranéenne est un objectif à long terme, et la stratégie qui y conduit est multidimensionnelle: les actions en matière économique doivent être replacées dans le contexte des objectifs politiques. L'évolution du processus de paix au Moyen-Orient est décisive pour le développement des activités économiques de la région.

Le partenariat euro-méditerranéen doit être replacé dans le contexte élargi de la libéralisation multilatérale des échanges et des investissements. Dans l'optique de la conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Seattle du 30 novembre au 3 décembre 1999, l'UNICE appelle les participants à la troisième réunion ministérielle euro-méditerranéenne à intensifier leur coopération sur les dossiers OMC, afin de dégager le consensus nécessaire pour lancer, à la Conférence Ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Seattle à la fin de l'année, un cycle de négociations global, tourné vers l'avenir. L'objectif est d'intégrer les nouvelles économies et les nouveaux dossiers dans le champ d'application du système d'échanges multilatéral et d'offrir à tous les membres un cadre solide et croissant de marchés ouverts pour tous les secteurs – base d'une croissance et d'une prospérité futures dans une économie toujours plus mondialisée. Un tel programme devrait couvrir des questions telles que l'investissement, la facilitation des échanges, les marchés publics, le commerce électronique et la clarification des relations entre commerce et environnement.

L'INTEGRATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS SUD-MEDITERRANEENS (PSM) EST CAPITALE

L'intégration économique entre PSM est capitale pour favoriser un développement économique durable dans cette région. A l'heure actuelle, les échanges inter-régionaux entre PSM comptent pour environ 5% de leur commerce extérieur total. L'UNICE estime que, si la coopération économique entre PSM – aujourd'hui très faible – ne s'intensifie pas, l'intégration entre les rives nord et sud du bassin méditerranéen ne se fera pas aisément. L'établissement d'une zone de libre échange entre les PSM est essentiel à la mise en place de la zone de libre échange euro-méditerranéenne.

Dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, la progression vers une zone de prospérité partagée dépend, d'abord et avant tout, de la pleine réalisation des accords d'association euro-méditerranéens,

destinés à faciliter les investissements et les échanges entre leurs signataires. L'UNICE encourage les gouvernements des PSM et les institutions de l'Union européenne à concerter leurs efforts afin d'accélérer la conclusion des accords d'association avec tous les PSM.

INVESTISSEMENT ETRANGER DIRECT - PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

La croissance du volume total des investissements étrangers dans les PSM est très lente, et on constate une chute nette de leur proportion par rapport aux pays en développement d'autres régions. Bien que la libéralisation de la législation en matière d'investissement étranger, entreprise ces dernières années, atteigne un degré encourageant, davantage d'efforts doivent être faits par les gouvernements des PSM pour supprimer les limitations existantes et simplifier les procédures administratives, afin de faciliter l'afflux d'investissements étrangers. L'amélioration de la compétitivité de leurs économies dépendra de la vitesse à laquelle seront engagées ces réformes. Ces mesures devraient être complétées par davantage de libéralisation économique, de privatisation, de développement du capital humain et d'intégration des marchés régionaux, afin d'atteindre la masse critique nécessaire pour attirer les investisseurs étrangers.

Les programmes de coopération de la Commission européenne et des Etats membres devraient offrir aux PSM l'assistance technique nécessaire pour mettre en place un cadre juridique et administratif stable et fiable, indispensable pour faciliter le développement économique et la coopération industrielle.

L'investissement étranger dans les PSM est essentiel au développement économique de ces pays, plus particulièrement pour soutenir les activités des PME – véritable pilier de l'activité économique dans la région. L'UNICE attend des mesures destinées à soutenir les PME sud-méditerranéennes. La modernisation et l'essor des PME seront notamment réalisés en facilitant les transferts de technologies et de savoir-faire, dans le cadre de *joint ventures* entre PME européennes et des PSM.

Dans cette perspective, certaines organisations européennes d'employeurs ont créé des "centres d'affaires", servant de canal pour l'établissement de contacts entre les entreprises européennes et celles des PSM. Ce type d'initiative, qui s'est avéré très utile et efficace, devrait être davantage encouragé et bénéficier de ressources financières appropriées.

L'offre de facilités de crédit appropriées, pour assurer la modernisation nécessaire des PME, devrait être une des priorités du programme MEDA.

PROGRAMME MEDA

L'UNICE est favorable à la poursuite du programme MEDA après 1999. Elle considère en effet que les besoins de la région sont immenses et que les ressources mises à la disposition du programme devraient être utilisées avec efficacité. Dans certains PSM, les fonds MEDA sont mal absorbés, en raison d'un très faible niveau général de développement. Il serait bon d'évaluer sérieusement l'impact du programme jusqu'à présent et d'identifier les causes du retard dans l'exécution des projets, afin d'améliorer les performances et l'efficacité de l'utilisation des fonds à partir de 1999. L'UNICE appelle à une transparence accrue et à un meilleur suivi des procédures de mise en œuvre du programme MEDA.

L'UNICE est favorable à un approfondissement de la coordination entre les agents de coopération (Commission, Banque mondiale, Etats membres et autres donateurs) dans la région, car elle y voit un moyen d'assurer une utilisation optimale des fonds et un impact maximal des actions engagées.

Pour une utilisation optimale des ressources dévolues au partenariat économique et industriel euro-méditerranéen, l'UNICE demande que les représentants des organisations industrielles sud-méditerranéennes soient étroitement associés à la formulation du nouveau programme MEDA et à la définition des programmes indicatifs régionaux et nationaux. En outre, les fédérations industrielles doivent être dûment informées de l'attribution des fonds par pays, de l'évolution de celle-ci et de l'utilisation des fonds MEDA. Dans cet objectif l'UNICE compte être tenue régulièrement informée.

CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

Compte tenu de l'importance des organisations de milieux d'affaires dans le développement de l'environnement économique et social, l'UNICE est prête à jouer un rôle majeur en aidant les organisations d'employeurs des PSM à se préparer à la future zone de libre échange euro-méditerranéenne. Elle a proposé que la Commission européenne cofinance un projet sur quatre ans, visant à renforcer les organisations d'employeurs des PSM à travers des échanges d'informations et d'expériences avec l'UNICE et ses fédérations membres. Cette activité de formation sera étayée par la mise en réseau de tous les participants au projet, garantissant ainsi une circulation permanente des informations et une assistance aux secteurs industriels des PSM. Grâce à ce projet, l'UNICE espère pouvoir obtenir des informations de première main sur l'impact, sur les milieux d'affaires, des projets financés par le programme MEDA, et par là contribuer à améliorer les performances du programme.

L'UNICE se réjouit de l'invitation lancée par la Commission européenne de prendre part aux groupes de travail UE-MED en charge de la coopération industrielle: "développement du tissu industriel et entrepreneurial" et "cadre juridique et administratif". L'UNICE soumettra des projets spécifiques visant à renforcer davantage la coopération entre les milieux d'affaires de l'UE et de la Méditerranée.

INFRASTRUCTURES

L'UNICE considère que l'amélioration des infrastructures est capitale pour l'intégration régionale et le développement économique. Les infrastructures communautaires, nationales ou régionales, en faveur des PSM, devraient être davantage encouragées. Pour un impact maximal, elles devraient de préférence s'intégrer dans une stratégie régionale. Le rôle de la Banque européenne d'investissement est particulièrement essentiel, afin de compléter le développement des infrastructures dans les PSM. La BEI devrait accroître son aide aux programmes relatifs aux infrastructures, dans le cadre du nouveau programme MEDA.

CONCLUSION

Les organisations de milieux d'affaires euro-méditerranéens poursuivront le dialogue qu'elles entretiennent entre elles, avec leurs gouvernements respectifs et avec la Commission européenne, afin d'appuyer la mise en place du partenariat euro-méditerranéen, dans l'objectif ultime d'établir une zone de libre échange et de pousser la libéralisation du commerce et de l'investissement au niveau multilatéral, dans le cadre de l'OMC. Elles ont décidé de se rencontrer à Tunis en l'an 2000, puis en Turquie et en Egypte, afin d'évaluer les progrès accomplis et d'élaborer de nouvelles propositions en vue de renforcer davantage la coopération industrielle euro-méditerranéenne.